

CABINET

N° 01563 /MFBPP-CAB

Brazzaville, le

**NOTE CIRCULAIRE  
A MESSIEURS LES DIRECTEURS GENERAUX DE :**

- la banque commerciale internationale (BCI) ;
- la congolaise de banque (LCB) ;
- la banque congolaise de l'habitat (BCH) ;
- la MUCODEC.

Sur instructions de monsieur le ministre des finances, du budget et du portefeuille public, il vous est prescrit de veiller scrupuleusement à ce que pas plus d'un salaire ne soit domicilié et viré dans les comptes ouverts par les agents civils et militaires de l'Etat dans les livres de vos établissements respectifs.

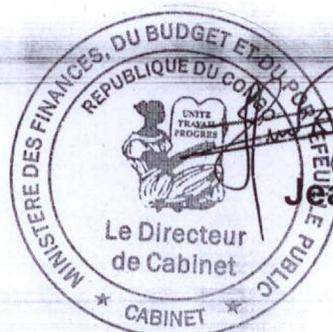
Il en est de même pour les paiements effectués au titre des arriérés de salaire.

Vous veillerez également à informer le ministère de tous les cas de domiciliation de plus d'un salaire dans le même compte.

Monsieur le ministre des finances, du budget et du portefeuille public attache du prix à l'application sans faille de la présente instruction.

Fait à Brazzaville, le 17 JUIL 2010

Le directeur de cabinet,



**Jean-Raymond DIRAT**